

# «Plafonner les frais de rentrée scolaire», plaident les familles

**C'est presque devenu un refrain de septembre. La Ligue des familles doit à nouveau enfoncer le clou de frais scolaires, plus supportables que jamais.**

**GÉRARD GUILLAUME**

Une enquête de la Ligue des familles confirme que l'école coûte toujours trop cher: 44 euros en moyenne pour les fournitures de rentrée et jusqu'au double selon les enseignes commerciales. Ce qui ne représente encore qu'un tiers des dépenses de l'année qui varient fort d'une école à l'autre mais atteignent 220 euros en moyenne, voyages et piscines compris. Pire: la Ligue a analysé 88 listes de matériel scolaire. Une fois sur trois, elles sont en infraction. La réglementation distingue les frais autorisés (piscine, culture), les interdits (journal de classe, équipement de l'école, prêts ou achat de livres) et les frais «facultatifs» non clairement définis que les parents ont le droit de ne pas payer sans que l'enfant soit pénalisé. En principe car dans les faits, plaide le Réseau de lutte contre la pauvreté, c'est une porte ouverte aux stigmatisations et discriminations qui polluent la relation entre l'école et la famille et entraîne de douloureux «comportements d'évitement»: de l'enfant qui brosse les jours de théâtre ou de piscine pour ne pas avoir à les payer, à celui qui chipe pour libérer les parents d'une charge qu'il sait trop lourde pour eux. En cas d'abus, le mieux est de prévenir directement l'école... Mais si on veut prévenir les tensions, la Ligue peut relayer anonymement (02/507.72.23) même si l'expérience révèle que les sanctions sont aussi avares que les contrôles.

Bien que cela alourdisse les charges administratives de l'école, la Ligue a obtenu que des factures trimestrielles établissent clairement ces coûts: c'est déjà le cas dans le secondaire et ce le sera à partir de septembre dans le fondamental. Mais on est loin d'un plafonnement des dé-

penses qui n'est prévu que pour les photocopies dans le secondaire. Les opposants considèrent que cela freinerait l'initiative pédagogique; ils ajoutent que cela inciterait les niveaux planchers actuels à s'aligner sur les plafonds imposés.

## La Flandre en exemple

La Ligue des familles prend la Flandre en exemple: elle interdit à ses écoles toute demande d'intervention des parents dans l'apprentissage du lire et de l'écrire; elle indexe les plafonds de menues dépenses selon le niveau d'éducation: de 25 euros par an de 2 à 3 ans, à 70 euros dans le primaire et par an. De même, la Flandre a plafonné à 400 euros pour l'ensemble d'un cycle primaire les interventions

## Tendre vers la gratuité est possible; plafonner les dépenses, c'est une étape.

réclamées pour les voyages scolaires.

Si la Ligue plaide aussi pour des plafonnements, ce ne doit être, dit-elle, qu'une étape vers la gratuité pratiquée par certaines écoles; on cite Liège et Hotton. Pour s'en approcher, la Ligue plaide pour une meilleure information des parents et une sanction des irrégularités. Elle souhaite protéger l'enfant des échanges monétaires par un paiement informatisé et demande de revoir le décret-mission dans le sens d'une liste limitative des seuls frais autorisés, excluant les autres.

Dans l'attente, la Ligue note que 20% des parents participent à des groupements d'achat de matériel; elle propose des kits en ligne pour la création de groupements d'achat de fournitures dans les écoles. Et elle salue les initiatives d'enseignants qui se concertent pour réduire les listes et prévoir un matériel commun sur plusieurs années.